

Pièces à fournir pour un contrat de mariage

- Copie du(es) Livret(s) de famille (en cas de mariage(s) antérieur(s) de l'un ou l'autre des futurs époux)
- Les futurs époux étaient-ils soumis à un Pacte civil de solidarité ?

Si oui, merci de bien vouloir nous en fournir copie pour chacun des futurs époux:

- Pièces d'identité
- Adresses
- Professions
- Commune et date à laquelle aura lieu le mariage